

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 19 MAI 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2026-85

OBJET : Subventions pour la réalisation et ou la réhabilitation de logements locatifs sociaux sur le territoire de Paris Est Marne & Bois dans le cadre de la convention du BONI de liquidation de l'Ex office HLM de Saint Maur des Fossés

Membres en exercice	90
Présents titulaires	68
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	21
Absents	1

Votants	89
Abstention	0
Suffrages exprimés	89
Pour	89
Contre	0

Présents :

Sabrina ABCHICHE, Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Camille BARBIER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Fabienne BOUE LELU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Gilles CARREZ, Chantal CAZALS, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Jean-Paul DAVID, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Nathalie FRANCKHAUSER, Bernard GAUDIÈRE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Anne-France LAVIROTTE, Nadia LECUYER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Romain MARIA, Frédéric MASSOT, Béatrice MAZZOCCHI, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Karine PEREZ, Bertrand PITAVY, Jean-Philippe POLITZER, Carole PRADES, Henrique RIBEIRO, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Francis SELLAM, Olivier SESTER, Dominique SOULIS, Aurore THIROUX, Régis TOURNE, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :

Charles ASLANGUL représenté par Olivier ZANINETTI, Thierry BARNOYER représenté par Karine PEREZ, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Agnès CARPENTIER représentée par Dominique SOULIS, Michel DUVAUDIER représenté par Henrique RIBEIRO, Delphine FENASSE représentée par Yacine KHEDIM, Benoît GAILHAC représenté Hervé GICQUEL, Florian JAMES représenté Chantal CAZALS, Julien LEGER représenté par Caroline ADOMO, Bénédicte MARETHEU représentée par Gilles CARREZ, Céline MARTIN représentée par Régis TOURNE, Cécile PANASSAC représentée par Frédéric MASSOT, Frank PATTI représenté par Nadia LECUYER, Pierre PELLÉ représenté Christel ROYER, Germain ROESCH représenté par Carole DRAI, Odile SEGURET représentée par Bertrand PITAVY, Igor SEMO représenté par Christian CAMBON, Thibault SIMEONI représenté par Olivier CAPITANIO, Jérôme TAGNON représenté par Francis SELLAM, Cécile THEOPHILE représentée par Philippe DUBUS, Marianne VERON représentée par Julien WEIL.

Absente :

Déborah MUNZER.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 19 MAI 2026

OBJET : Subventions pour la réalisation et ou la réhabilitation de logements locatifs sociaux sur le territoire de Paris Est Marne & Bois dans le cadre de la convention du BONI de liquidation de l'Ex office HLM de Saint Maur des Fossés

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.411-2-1, L.421-7 et suivants, R.421-1 et suivants,

VU le décret n° 2025-57 du 20 janvier 2025 portant dissolution de l'office public de l'habitat Saint Maur Habitat Paris Est,

VU l'arrêté du 20 janvier 2025 portant désignation du liquidateur de l'office public de l'habitat Saint Maur Habitat Paris Est,

VU sa délibération du 15 octobre 2024 approuvant la convention d'affectation de l'excédent de liquidations de Saint-Maur-Habitat Paris Est entre l'Etat, Paris Est Marne & Bois et Valophis-Habitat,

VU la convention d'affectation de l'excédent de liquidation de Saint-Maur-Habitat-Paris-Est entre l'Etat, Paris Est Marne & Bois et Valophis Habitat approuvée par le conseil de territoire du 15 octobre 2024 et signée le 7 avril 2025,

CONSIDERANT les travaux préparatoires portant sur l'affectation du boni de liquidation et notamment la liste agréée par l'Etat des opérations subventionnables,

CONSIDERANT la nécessité de délibérer pour attribuer lesdites subventions,

CONSIDERANT que cette délibération est indispensable pour solliciter le versement du montant des subventions auprès du liquidateur pour pouvoir ensuite les reverser aux bailleurs concernés,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

VOTE les subventions pour la réalisation et/ou la réhabilitation de logements locatifs sociaux sur le territoire de Paris Est Marne & Bois dans le cadre de la convention de BONI de liquidation de l'ex-office HLM de Saint-Maur-des-Fossés, reportées sur le tableau annexé à la présente.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Président de Paris Est Marne & Bois ou son représentant tous documents s'y rapportant.

ARTICLE 3 :

PRECISE que les montants se rapportant auxdites subventions seront inscrits au budget de l'exercice 2026 en recettes et en dépenses.

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitano
Olivier CAPITANO

La présente délibération publiée le 22 MAI 2026
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260522-DC2026-85-DE
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026